

# Humeur : avortez-moi ces meubles !

Autor(en): **Bischoff, Brigitta**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280780>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Humeur

## Avortez-moi ces meubles!

«Il serait temps d'introduire une législation fédérale sur l'avortement et de laisser le choix à la femme. Elle est la première concernée. On ne ferait que légaliser ce qui se fait déjà depuis belle lurette, et mettre fin au tourisme de l'avortement à l'intérieur de la Suisse.»

Surprise d'entendre de tels propos de la bouche d'un alerte septuagénaire, je l'écoutais continuer: «C'est scandaleux, cette pénurie de grands appartements à prix abordables. Les studios, il y en a assez, mais les 4 à 5 pièces...»

Je ne pouvais qu'approuver les propos de mon interlocuteur.

«Voyez-vous, ma femme et moi, sommes tellement à l'étroit dans notre 3 pièces, avec tous nos meubles. Chaque fois que je m'intéresse à un 4 ou 5 pièces bon marché, il est finalement attribué à une famille avec des enfants.»

Je lui ai fait remarquer que je trouvais cela très heureux pour les familles avec enfants.

C'est alors que la discussion s'est gâtée:

«Ah non alors! On ne doit pas faire des enfants lorsqu'on n'est pas sûrs de pouvoir en as-

sumer les charges économiques. Il y a tout ce qu'il faut pour la contraception, et comme je vous le disais, l'avortement, ce n'est pas bien difficile, et la législation va suivre.»

J'en avais le souffle coupé. Je me suis sentie mal, je suis partie, prétextant un rendez-vous.

Cette conversation date de quelques années en arrière. J'avais alors trois enfants, j'étais en instance de divorce. Notre avenir économique était tout sauf clair. Les problèmes de logement, oui, je connaissais.

J'aurais dû demander à mon interlocuteur s'il pensait introduire l'avortement rétroactif en cas de divorce, pour prévenir les problèmes de logement des familles monoparentales. Je n'ai pas eu le courage de le lui demander. Si je me sentais si mal, c'était peut-être aussi parce que j'étais enceinte. Et cette grossesse ne m'arrangeait pas! En instance de divorce, avec trois gosses... Je n'avais qu'à faire attention? – Mais, j'ai fait attention! – Mais alors ça ne peut pas arriver? – Si, ça peut. – Que me restait-il à faire?

Face à la quasi-impossibilité pour une femme avec plusieurs enfants (et une situation

financière comme on peut se l'imaginer) de trouver un appartement convenable.

Face à une assurance maternité menant une existence virtuelle à l'intérieur de la Constitution fédérale.

Face à des allocations familiales inexistantes pour les petites indépendantes, versées au taux de l'emploi pour les employées (ex.: si vous avez quatre enfants et vous voulez toucher les allocations familiales à 100%, vous devez travailler à 100% aussi, allez-y toujours!), et de toute façon trop basses, avais-je le choix de garder cet enfant?

Merci, mon fils va bien, il fréquente l'école primaire. Il doit sa vie au fait qu'il a une mère dépourvue de toute logique, entêtée comme une mule, au sens économique lui faisant totalement défaut quant au bon sens, les avis divergent.

En ce qui concerne le problème des personnes âgées qui sont encombrées par leurs meubles, je n'ai, pardonnez-moi, pas envie d'y réfléchir.

Birgitta Bischoff

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ouvre une inscription pour un poste de

## PROFESSEUR ADJOINT

en pluralité des cultures  
et des langues à l'école

Charge : Il s'agit d'une charge complète comprenant notamment : A) la prise en charge de l'unité de formation "Diversité culturelle et gestion de classe", ainsi que la supervision des stages dans les classes genevoises (2ème cycle de la licence en sciences de l'éducation, mention *enseignement*), un enseignement sur la "Pluralité des cultures et des langues à l'école" (au 2ème cycle de la licence en sciences de l'éducation, mention *recherche et intervention*), une contribution au troisième cycle; B) l'encadrement de mémoires de licence, de diplômes post-licence et de thèses de doctorat; C) la direction de recherche sur la pluralité culturelle et linguistique et sur l'articulation théorie-pratique dans le champ de la formation des enseignants.

Titre exigé : Doctorat ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er octobre 1996.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 21 novembre 1995 au secrétariat de la présidence de la Section des sciences de l'éducation, FPSE, route de Drize 9, 1227 Carouge, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

*Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.*



La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ouvre une inscription pour un poste de

## PROFESSEUR ORDINAIRE

en didactique des langues

Charge : Il s'agit d'une charge complète comprenant notamment : A) une contribution au cours de "Didactique(s)" (tronc commun de la licence en sciences de l'éducation), le séminaire de recherche en "Didactiques des langues" (2ème cycle de la licence en sciences de l'éducation, mention *recherche et intervention*), l'enseignement "Didactique du français et de l'allemand à l'école primaire" (2ème cycle de la licence en sciences de l'éducation, mention *enseignement*), la participation au diplôme post-licence et une contribution à un cours de "Recherche en didactique des disciplines scolaires"; B) l'encadrement de mémoires de licence, de diplômes post-licence et de thèses de doctorat; C) la direction de recherche, notamment sur les thèmes suivants : la conceptualisation didactique, l'analyse des moyens d'enseignement et l'enseignement des langues.

Titre exigé : Doctorat ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er octobre 1996.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 21 novembre 1995 au secrétariat de la présidence de la Section des sciences de l'éducation, FPSE, route de Drize 9, 1227 Carouge, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

*Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.*

